

## **Compte Rendu du Conseil Communautaire** **Du lundi 7 décembre 2009**

### **1. Projet de la direction Générale de l'Aviation Civile visant à déplacer ou modifier le couloir aérien Brétigny / Orly : intervention de M. Boussaingault, Président du Pnr du Gâtinais français, Mme Guillemault, Directrice du Pnr du Gâtinais français et M Meydiot expert aviation.**

M Boussaingault explique que la même situation s'était déjà produite courant 1999 et qu'il est nécessaire de rester vigilant sur toutes les modifications proposées sous peine d'avoir des nuisances croissantes.

M Meydiot donne les explications techniques des modifications proposées.

Il apparaît que pour le territoire du Pays de Bière, le changement du point d'intersection des lignes actuelles n'affectera pas significativement le trafic et les nuisances. Néanmoins il reste une zone de flexibilité pour les pilotes qui peut par moment provoquer des passages plus intensifs.

M Meydiot apporte par ailleurs des explications sur le document communiqué par la direction de l'aviation civile et précise notamment la méthode de calcul des nuisances sonores (seuil de 65 décibel considéré comme une nuisance ne sera effectivement perçu que par une partie des habitants, ce qui ne signifie pas que le reste du village n'entendra pas à 64 db le passage des avions).

Il est enfin précisé que le document est relativement incomplet et n'exclue pas de prochaines modifications et projets plus ambitieux et pénalisants pour le territoire, comme le passage des lignes allant à Villacoublay, aéroport ne cessant pas son activité la nuit.

## **2. Ouverture de la séance à 18h21**

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre	Titulaire Titulaire
Barbizon	M. Pierre Bedouelle	Titulaire
Cély en Bière	M. Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry	Titulaire Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M. Henri Lebarq M. Alain Tassin M. Pierre Segret M. Michel Mauboussin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M. Patrice Weill	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M. Robert Mattioda M. Pierre Pelletier M. Gérard Poirier	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter	Titulaire
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M. François de Cidrac	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M. Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux	Titulaire Titulaire Titulaire

Etaient absents excusés : M Poiré

## **3. Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu**

Nomination d'un **secrétaire de séance** : Mme Fabre est nommée secrétaire de séance.

Le **compte rendu du dernier Conseil Communautaire** n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou réclamation, il est réputé **approuvé à l'unanimité**.

## **4. Motion relative à la modification du couloir aérien d'Orly face à l'est**

Mme Gabet propose une lecture attentive de la motion et recueille les avis des différents conseillers. Il apparaît que les modifications prévues n'affecteront peu ou pas la situation pour le territoire du Pays de Bière. Par ailleurs les arguments reçus lors de la présentation n'ont pas permis à chacun de

se faire une idée précise de la situation . Certains conseils municipaux ont déjà voté une motion sur ce sujet, dans un esprit de cohérence et de solidarité il est proposé de voter le même texte.

### **Le Conseil Communautaire,**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière,

Considérant que ce projet est présenté comme une application du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement en vue de l'amélioration de la performance environnementale de la navigation aérienne,

**Vu** la proposition des services de la DGAC de relever les altitudes des approches finales de 3.000 à 4.000 pieds pour les avions venant de l'est et du sud-est (à peu près à 10 km à l'ouest des pistes) ;

**Vu** la réalisation de l'aéroport international de Vatry à 150 km à l'est de Paris qui va accueillir à compter du second trimestre 2010 des vols de compagnies aériennes ;

**Considérant** que les communes d'Arbonne la Foret, Barbizon, Cély en Bière, Chailly en Bière, Fleury en Bière, Perthes en Gâtinais, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, Saint Sauveur sur Ecole et Villiers en Bière font partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais français et sont situées sur la réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ;

**Après en avoir délibéré, à la majorité, (1 contre, 6 absentions et 17 pour)**

→ **CONFIRME** son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes, mais

→ **S'OPPOSE** à la modification des couloirs aériens suivants :

- 1) La trajectoire axe radial 284 de Melun pour Orly en 274 : ce changement aurait pour conséquences un rallongement du temps de vol pour chaque avion (hausse de la consommation de carburant, donc du prix et de l'émission de CO<sup>2</sup>).

Ces nuisances toucheront une nouvelle population sans supprimer celles subies par les populations proches des lieux de décollage.

Le projet est de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors qu'il est possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régulation radar) ;

- 2) La trajectoire axe radial 272 de Bray pour Villacoublay et Toussus.

Cette création de trajectoire apparait incompatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Les avions amenés à l'emprunter survoleraient les zones très urbanisées non touchées par ces nuisances sonores actuellement et jour et nuit.

**S'OPPOSE** donc à la réalisation de modifications ou créations de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

### **DEPLORE :**

- ✓ l'absence de consultation préalable des élus concernés, contrairement aux engagements ;
- ✓ l'évaluation des populations impactées (la diffusion du bruit est conique et non linéaire)
- ✓ le nombre restreint de communes concernées par l'enquête publique alors qu'elles sont officiellement incluses dans le couloir aérien

## **5. Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E)**

La Communauté de Communes a délibéré le 28 septembre pour demander que le PNR prenne en charge le diagnostic préalable du PAVE. Or il apparait qu'une délibération des communes est nécessaire car la Communauté de Communes n'a pas compétence sur la voirie. Mme Le Chaudolec a présenté au Bureau des Maires le projet du Parc naturel régional du Gâtinais français en la

matière. Il sera important que chaque commune délibère de son côté afin que la Parc puisse intégrer ces communes aux commandes faites auprès des bureaux d'études retenus par la parc.

## **6. Bilan de l'accueil de loisirs maternels et primaires, perspectives de l'accueil 12-13 ans**

M Bedouelle, Président de la commission enfance jeunesse présente le bilan de l'accueil de loisirs sur l'année 2009 avec pour focus l'e nouvel accueil des 12-13 ans au mois de juillet. L'expérience a été couronnée de succès. La moyenne de fréquentation était d'environ 20 enfants, le retour a été très positif. Une deuxième expérience a été tentée sur les vacances d'automne, mais un peu tard et les inscriptions n'ont pas été fructueuses.

M Bedouelle rappelle pour information que la moitié des familles du secteur sont au tarif minimal et que le rôle « social » de l'accueil de loisirs est crucial.

Le coût de la journée par enfant est de 18.30 euros pour une préconisation de 15.24 euros pour la CAF.

Il est demandé si de l'évènementiel peut être prévu pour les 12-13 ans. Réponse est donnée que cela vient de se produire avec les concerts de poche qui ont donné trois conférences, dont une au centre en présence d'enfants du collège.

Le Conseil Communautaire,

**Considérant** l'ouverture des accueils de loisirs primaires et maternels depuis avril 2004

**Considérant** le besoin d'accueil des 12-13 ans en structure accueil de loisirs,

**Considérant** les avis favorables du Bureau des Maires et de la Commission sport enfance jeunesse,

Après avoir entendu le président de la Commission Sport Petite Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- L'ouverture d'un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 12-13 ans

**DIT**

- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

## **7. Réflexion sur l'installation de panneaux solaires**

Mme Gabet propose une réflexion sur la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la maison blanche. M Zanella, Maire de Cély en Bière explique qu'à ce jour seules deux demandes ont été faites et approuvées par la mairie mais que cela concernait des pans de toits ne donnant pas sur la rue.

Mme Gabet rappelle que l'investissement est particulièrement intéressant pour les collectivités et que l'amortissement se fait sur 5 ans au lieu de 10 pour les particuliers.

Le Conseil communautaire se prononce pour une étude plus approfondie sur le sujet.

## **8. Locaux administratifs : possibilité d'aménagement du sous-sol de la « maison blanche »**

La commission travaux travaille actuellement en parallèle à la mise en place des travaux du bâtiment administratifs sur la remise en état du sous sol du bâtiment « Maison Blanche ». Cet espace pourrait à raison de quelques travaux d'aménagement, accueillir les bureaux et le secrétariat pendant la durée des autres travaux. Cela permettrait de conserver une unité de lieu et de rentabiliser à long terme cet espace pour l'instant inutilisé.

Un seul devis actuellement a été obtenu, la commission travaux va l'étudier et communiquera prochainement son avis. D'autres devis seront demandés.

## **9. Point sur les transports**

Mme Le Bret, Présidente de la commission transport présente le bilan depuis la rentrée scolaire ; malgré la suppression de quelques cars, il y a un gain d'utilisateurs. Les premiers comptages sont positifs.

La modification de Créabus en Shopbus s'est bien déroulé malgré une carence en communication qui devrait être réparée au début 2010.

Des aménagements horaires sont encore à perfectionner notamment pour les communes de Saint Germain sur Ecole et Saint Sauveur.

M Pelletier attire l'attention du conseil sur le report du vendredi de l'ascension 2010 au mercredi de 4 novembre 2009 pour les élèves du collège. Cela a occasionné une dépense supplémentaire de 870 euros. Prise en charge à part égale par la communauté de communes, la commune de Boissise et le syndicat du collège. Il faudra être vigilant face à ce type de situation.

## **10. Affaires diverses**

Mme Gabet souhaite voir émerger un groupe de travail permettant l'étude de dossiers parfois longs et fastidieux à exposer en réunion et permettant de faire une synthèse objective. Mme Maryse Galmard Peters et M Pierre Sarazi formeront ce groupe de travail.

Mme gabet informe le conseil qu'elle a pris contact avec des étudiants de faculté pour recenser les associations et leurs activités sur le territoire en vue d'une étude.

M Bedouelle informe le conseil qu'un habitant de Barbizon, M Rémi Marion, expert de l'arctique souhaite proposer une conférence débat autour de la projection du film HOME de Yann Arthus Bertrand auquel il a contribué. La date du 19 mars est retenue, un projet avec les enfants de l'accueil de loisirs pourrait être élaboré autour de cet évènement.

La séance est levée à 20h00

Mme Gabet invite les conseillers à partager le verre de l'amitié et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente

Colette Gabet